

Contributeurs

Mitch Villeneuve

Premier directeur, Politique économique
Études économiques de la Banque Scotia
416.350.1175
mitch.villeneuve@scotiabank.com

John Fanjoy

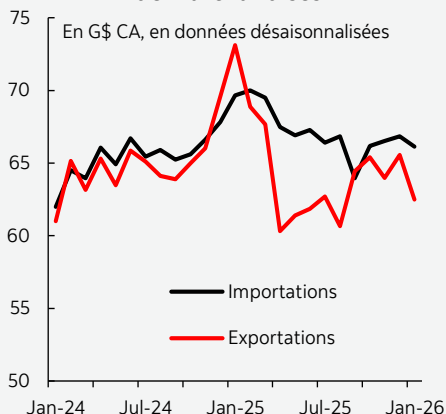
Économiste
Études économiques de la Banque Scotia
416.866.4735
john.fanjoy@scotiabank.com

**Avec la collaboration à la recherche de :
Neha Sarraf**

Analyste économique
Études économiques de la Banque Scotia
416.869.2695
neha.sarraf@scotiabank.com

Graphique 1

**Le commerce international canadien
de marchandises**



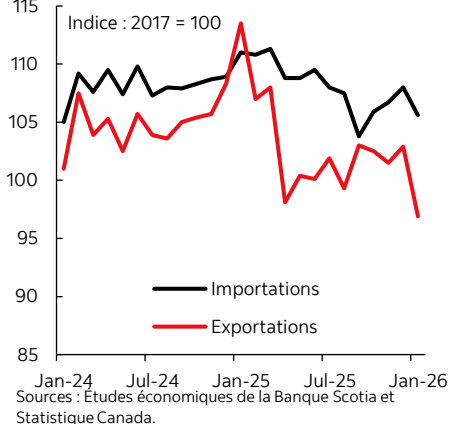
Sources : Études économiques de la Banque Scotia et
Statistique Canada.

Échos douaniers : Rapport sur les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis — janvier 2026

- **En janvier, les exportations canadiennes de biens ont perdu 4,7 %, et les importations ont fléchi de 1,1 % (graphique 1).** Les véhicules automobiles et les pièces détachées ont essentiellement porté les exportations, qui ont atteint leur plus creux depuis septembre 2021 en raison d'un ralentissement saisonnier de la production plus long que d'habitude. Ont aussi expliqué la baisse mensuelle des exportations, le recul des livraisons d'or (qui ont effacé une partie de la forte hausse de décembre) ainsi que la baisse des exportations d'avions et d'autres biens d'équipement de transport. Les véhicules automobiles ont aussi mené le recul des importations pour ce mois. Après rajustement pour tenir compte des prix, le volume des exportations a perdu 5,8 %, et les importations ont reculé de 2,2 % pour le mois (graphique 2). Les exportations devraient rebondir lorsque la production automobile reviendra à la normale; toutefois, selon le rapport de janvier, il faut effectivement s'attendre à ce que les échanges commerciaux pèsent sur la croissance du T1 un peu plus que ce que nous avions escompté dans nos plus récentes prévisions économiques.
- **Hormis la volatilité mensuelle, les exportations correspondent essentiellement aux niveaux de 2024, même si la vigueur de l'or a masqué une partie des baisses évidentes.** En excluant l'or, les exportations canadiennes ont baissé en moyenne de 11 % environ dans les trois derniers mois par rapport à la même période d'il y a un an, portées par les catégories ciblées par les droits de douane sectoriels américains (graphique 3), soit l'acier (-51 %), l'aluminium (-8 %), la foresterie (-23 %) ainsi que les véhicules automobiles et les pièces détachées (-22 %).
- **La part des exportations canadiennes destinées aux États-Unis évolue peu à peu tendanciellement à la baisse :** elle s'est établie à des moyennes de 76 % en 2024 et de 72 % en 2025 et s'est inscrite à 68 % en janvier 2026. Cette baisse est attribuable au fléchissement des exportations à destination des États-Unis et à l'augmentation des exportations à destination d'autres régions – surtout l'Europe (graphique 4). En janvier, les exportations destinées aux États-Unis ont cédé 3,8 % sur un mois et ont flanché de 13,7 % par rapport à 2024. Les exportations destinées aux autres pays ont perdu 6,5 % sur un mois, mais gagné 28 % par rapport à 2024 – même si cette progression a en partie été portée par les exportations élevées d'or à l'étranger. C'est une dynamique comparable qui est à l'œuvre du côté des importations (graphique 5), puisque la part des importations canadiennes au départ des États-Unis a baissé pour s'établir à 56 % contre 62 % en 2024.
- **Le Canada continue de profiter d'un taux tarifaire effectif (relativement) faible sur l'ensemble des exportations.** D'après notre estimation la plus récente (établie en fonction des courants commerciaux prétarifaires), nous chiffrons à 3,1 % la hausse des droits de douane depuis la fin de 2024, grâce à la plus grande partie de nos échanges commerciaux avec les États-Unis, qui se sont poursuivis sans sanction tarifaire dans le cadre de l'ACEUM. Cette estimation représente une baisse sur les 4,5 % du mois dernier parce que les droits de douane propres aux États-Unis dans le cadre de l'IEEPA ont été remplacés par des droits de douane mondiaux de 10 %. Les droits de douane effectifs moyens déclarés sur les importations de biens américaines au départ du Canada se sont établis à 3,1 % pour un deuxième mois d'affilée, ce qui représente une baisse par rapport à presque 4 % il y a six mois (graphique 6). Ces chiffres devraient continuer de baisser tendanciellement en février et en mars. La proportion des biens canadiens importés aux États-Unis et soumis à des droits de douane s'est inscrite aux alentours de 10 % (graphique 7).
- **Le déficit commercial américain se rapproche à nouveau de son niveau prétarifaire (graphique 8).** La balance commerciale américaine a accusé une forte volatilité au début de 2025 en réaction aux droits de douane, avant de se stabiliser vers la fin de l'année. En janvier, les exportations américaines ont crû de 5,5 %, et les importations ont plongé de 0,7 %, ce qui explique la baisse du déficit commercial, qui s'est inscrite à 55 G\$ US, contre environ 70 G\$ US en 2024.
- **Les droits de douane américains sur les importations continuent de créer des pressions inflationnistes dans ce pays :** selon l'estimation la plus récente de l'impact cumulatif des droits de douane sur l'IPC américain, le choc atteint presque un point de pourcentage complet (graphique 9) – ce qui assombrit l'horizon pour les baisses de taux d'intérêt aux États-Unis, surtout si l'on tient compte des récentes hausses des cours du pétrole.
- **Les droits de douane et l'incertitude (graphique 10) continuent de peser sur la conjoncture malgré la décision de la Cour suprême des États-Unis.** Même si les droits de douane imposés en vertu de l'IEEPA américaine ont été abaissés le mois dernier, de nouveaux droits de douane mondiaux temporaires de 10 % ont aussitôt été décrétés pour les remplacer (en promettant de les hausser à 15 %), et l'administration américaine tâche aujourd'hui de mettre au point des droits de douane qui les remplaceront à plus long terme – et qui pourraient être plus élevés. Le nouveau tarif douanier mondial est inférieur aux droits de douane de 35 % qui étaient imposés au Canada sur les biens non conformes à l'ACEUM, même si la grande majorité de nos échanges commerciaux se conformait à cet accord et était donc exemptée de ces droits de douane. Les droits de douane sectoriels sont nettement ceux qui ont l'impact le plus retentissant pour le Canada, et ils n'ont pas été touchés par les récents changements.

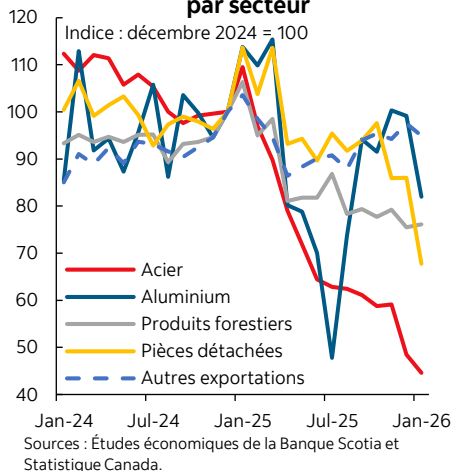
Graphique 2

Le volume des exportations et des importations du Canada



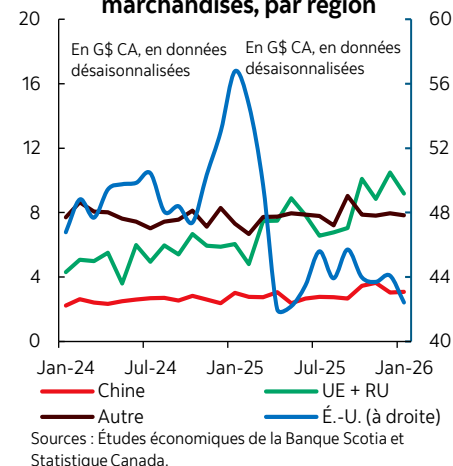
Graphique 3

Les exportations du Canada par secteur



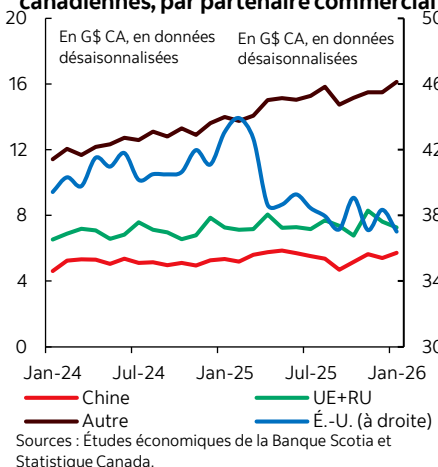
Graphique 4

Les exportations canadiennes de marchandises, par région



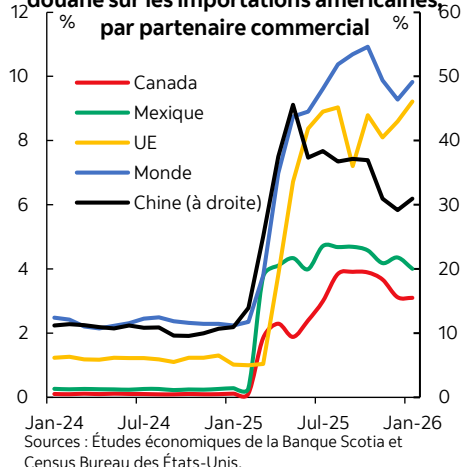
Graphique 5

Les importations de marchandises canadiennes, par partenaire commercial



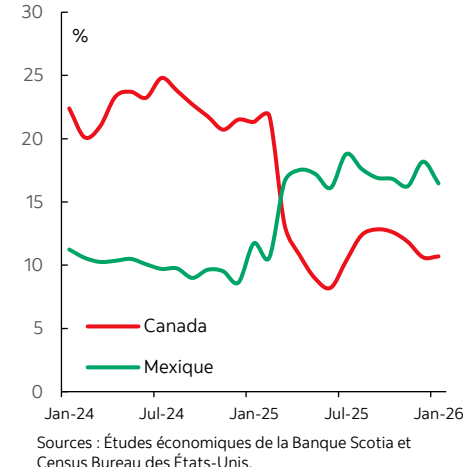
Graphique 6

La moyenne calculée des droits de douane sur les importations américaines, par partenaire commercial



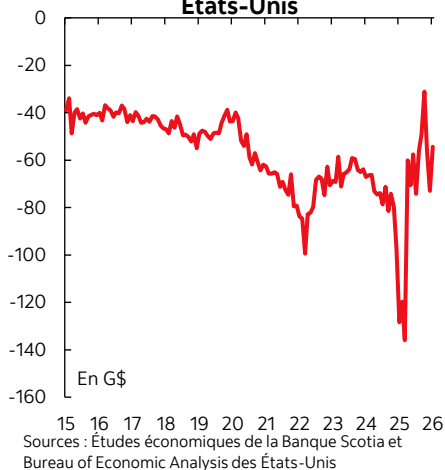
Graphique 7

La part des importations américaines



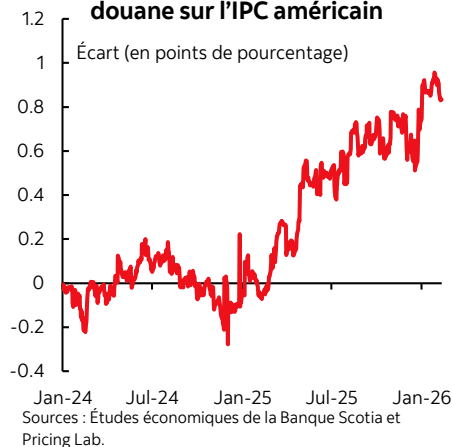
Graphique 8

Balance commerciale des États-Unis



Graphique 9

L'impact cumulatif des droits de douane sur l'IPC américain



Graphique 10

L'incertitude de la politique économique au Canada, aux États-Unis et au Mexique

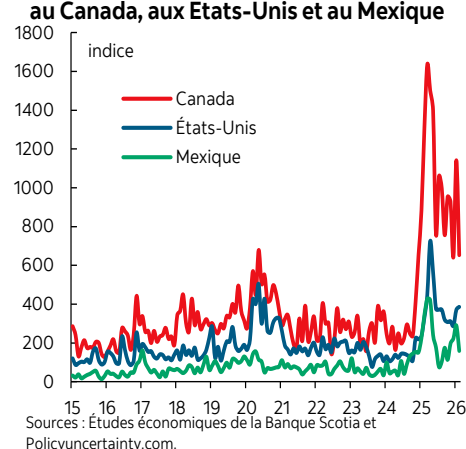


Tableau 1 : Canada, États-Unis et Mexique – Exportations et importations de biens (en données désaisonnalisées)

Pays et courants	En % sur un mois	En % sur un an	Evolution en % sur un an. mm3m
Total des exportations du Canada	-4.7	-14.6	-7.8
Total des importations du Canada	-1.1	-5.1	-2.2
Exportations des États-Unis	5.5	10.4	7.3
Importations des États-Unis	-0.7	-11.3	-5.3
Total des exportations du Mexique	0.1	11.8	12.1
Total des importations du Mexique	0.3	13.7	11.9

Sources: Scotiabank Economics, US Census Bureau, Statistics Canada, Banco de México.

Tableau 2 : Canada – Exportations de marchandises par région (en données désaisonnalisées)

Pays	En % sur un mois	En % sur un an	Evolution en % sur un an. mm3m
États-Unis	-3.8	-25.3	-18
Chine	1.2	2.4	23
Mexique	4.3	5.0	3
UE	-1.9	14.5	23
Royaume-Uni	-18.6	96.2	106
Reste du monde	-2.3	7.0	4

Sources : Études économiques de la Banque Scotia et Statistique Canada.

Tableau 3 : Canada – Exportations par certains secteurs (en données désaisonnalisées)

Secteurs	En % sur un mois	En % sur un an	Evolution en % sur un an. mm3m
Acier	-8.0	-59.3	-50.5
Aluminium	-17.4	-28.0	-7.6
Produits forestiers	0.9	-28.4	-23.1
Pièces détachées	-21.2	-40.4	-21.8

Sources : Études économiques de la Banque Scotia et Statistique Canada.

Tableau 4 : États-Unis – Importations de marchandises par région (en données désaisonnalisées)

Pays	En % sur un mois	En % sur un an	Evolution en % sur un an. mm3m
Canada	-5.7	-24.8	-17.4
Chine	5.3	-46.5	-45.7
UE	-13.2	-28.6	-14.8
Mexique	1.1	3.8	5.6
Reste du monde	2.6	-5.8	4.2

Sources : Études économiques de la Banque Scotia et Census Bureau des États-Unis.

Tableau 5 : Les droits de douane en vigueur				
Droits imposés par	Pays impactés	Secteurs impactés	Taux des droits	Date de la dernière modification importante
États-Unis	Tous	Acier et articles en acier	50%	Le 4 juin 2025
États-Unis	Tous	Aluminium et articles en aluminium	50%	Le 4 juin 2025
États-Unis	Tous	Cuivre et articles en cuivre	50%	Le 1er août 2025
États-Unis	Canada	Toutes les exportations non conformes aux règles d'origine de l'ACEUM	10%	Le 20 février 2026
États-Unis	Chine	Toutes les exportations non soumises à la règle de minimis (remplacées)	20%	Le 3 mars 2025
États-Unis	Mexique	Toutes les exportations non conformes aux règles d'origine de l'ACEUM	10%	Le 20 février 2026
États-Unis	CA et MX	Contenu non américain des voitures particulières (exemption des pièces)	25%	Le 3 avril 2025
États-Unis	Tous sauf CA et MX	Voitures particulières assemblées	25%	Le 3 avril 2025
États-Unis	CA et MX	Contenu non américain des camions de poids moyen et de poids lourd et des autobus	25 % (camions de poids moyen et de poids lourd) 10 % (autobus)	Le 17 octobre 2025
États-Unis	Tous sauf CA et MX	Camions de poids moyen et de poids lourd et autobus assemblés	25 % (camions de poids moyen et de poids lourd) 10 % (autobus)	Le 17 octobre 2025
États-Unis	Tous sauf CA et MX	Majorité des exportations, sauf l'acier, l'aluminium, les voitures, les semi-conducteurs et les produits électroniques grand public	10%	Le 20 février 2026
États-Unis	Canada	Augmentation des droits compensatoires/des droits de douane sur le bois d'œuvre résineux canadien	Tarif moyen combiné de 45,16 % à l'heure actuelle	Le 14 octobre 2025
États-Unis	Tous sauf CA	Bois d'œuvre et bois de construction résineux	10%	Le 14 octobre 2025
États-Unis	Tous	Produits en bois rembourrés	25%	Le 14 octobre 2025
États-Unis	Tous	Armoires de cuisine, meubles de toilette et pièces détachées	25%	Le 14 octobre 2025
États-Unis	Tous sauf CA et MX	Pièces détachées	25%	Le 3 mai 2025
États-Unis	Tous	Semiconducteurs	25%	Le 15 janvier 2026
Canada	États-Unis	Acier et aluminium	25%	Le 13 mars 2025
Canada	États-Unis	Voitures particulières non conformes à l'ACEUM et contenu américain des voitures particulières conformes à l'ACEUM	25%	Le 9 avril 2025
Chine	Canada	Certaines exportations agricoles (canola, pois et porc, entre autres)	7%	Le 1er mars 2026
Chine	États-Unis	Toutes les exportations	10%	Le 11 mai 2025
Sources : Études économiques de la Banque Scotia, Maison-Blanche, gouvernement du Canada et ministère du Commerce de la République populaire de Chine.				

Tableau 6 : Canada – Taux effectif des droits douaniers (tarif effectif)	
Mesures concourant au tarif effectif	
10 % sur les biens non conformes à l'ACEUM à destination des États Unis	
10 % sur l'énergie et la potasse non conformes à l'ACEUM à destination des États Unis	
50 % sur l'acier, l'aluminium, le cuivre et certains produits dérivés destinés aux États-Unis	
30 % des droits compensatoires et des droits de douane sur le bois d'œuvre résineux sur les exportations de bois d'œuvre résineux à destination des États Unis	
Droits de douane de 7 % sur certains produits agricoles exportés en Chine	
Droits de douane de 25 % sur les produits de bois, les armoires de cuisine et les meubles de toilette exportés à destination des États Unis	
Droits de douane de 25 % sur le contenu non américain des automobiles ainsi que des camions de poids moyen et de poids lourd	
Droits de douane de 10 % sur le contenu non américain des autobus et des camions assimilés	
Droits de douane de 25 % sur les exportations de semiconducteurs à destination des États Unis	
Tarif effectif	%
Tarif effectif actuel sur les exportations mondiales	3.1
Part des exportations actuellement impactées par les droits de douane décrétés après 2024	13.5
Sources : Études économiques de la Banque Scotia et WITS.	

Tableau 7 : Mexique – Taux effectif des droits douaniers (tarif effectif)	
Mesures concourant aux tarifs effectifs	
10 % sur les biens non conformes à l'ACEUM à destination des États Unis	
50 % sur l'acier, l'aluminium, le cuivre et certains produits dérivés destinés aux États-Unis	
Droits de douane de 25 % sur le contenu non américain des automobiles et des camions de poids moyen et de poids lourd	
Droits de douane de 10 % sur le contenu non américain des autobus et des camions assimilés	
Droits de douane de 10 % à 25 % sur le bois d'œuvre résineux et les produits de bois exportés à destination des États Unis	
Droits de douane de 25 % sur les exportations de semiconducteurs à destination des États Unis	
Tarif effectif	%
Tarif effectif actuel sur les exportations depuis d'autres pays	4.6
Part des exportations actuellement impactées par les droits de douane décrétés après 2024	19.9
Sources : Études économiques de la Banque Scotia et WITS.	

Tableau 8 : États-Unis – Taux effectif des droits douaniers (tarif effectif)	
Mesures concourant aux tarifs effectifs	
10 % sur l'énergie et la potasse non conformes à l'ACEUM expédiées depuis le Canada	
10 % sur les autres biens non conformes à l'ACEUM exportés depuis le Canada	
10 % sur les biens non conformes à l'ACEUM exportés depuis le Mexique	
50 % sur l'acier, l'aluminium, le cuivre et certains produits dérivés destinés aux États-Unis	
25 % sur les voitures particulières et les pièces détachées expédiées depuis d'autres pays (sauf le Canada et le Mexique)	
25 % sur les voitures particulières et les camions (seulement sur le contenu non américain émanant du CA et du MX)	
Droits de douane de 10 % sur les autobus et les camions assimilés (seulement sur le contenu non américain émanant du CA et du MX)	
Hausse de 30 % des droits compensatoires et des droits de douane sur le bois d'œuvre résineux exporté depuis le Canada	
10 %-25 % sur le bois d'œuvre résineux et les produits de bois importés aux États Unis	
10 % du différentiel sur les importations depuis d'autres pays et plus pour différents pays	
30 % sur la majorité des importations depuis la Chine	
Droits de douane de 25 % sur les importations de semiconducteurs	
Tarif effectif	%
Tarif effectif actuel sur les exportations depuis d'autres pays	10.2
Part des exportations actuellement impactées par les droits de douane	51.9
Sources : Études économiques de la Banque Scotia et WITS.	

Tableau 9 : États-Unis – Droits de douane perçus			
Pays/Régions	Jan 2026 (en G USD)	En % sur un mois	En % sur un an
Canada	0.9	-11	1934
Chine	6.5	6	43
UE	3.5	-15	535
Mexique	1.7	-8	1350
Reste du monde	13.0	-1	610
Sources : Études économiques de la Banque Scotia et Census Bureau des États-Unis.			

Le présent rapport a été préparé par Études économiques Scotia à l'intention des clients de la Banque Scotia. Les opinions, estimations et prévisions qui y sont reproduites sont les nôtres en date des présentes et peuvent être modifiées sans préavis. Les renseignements et opinions que renferme ce rapport sont compilés ou établis à partir de sources jugées fiables; toutefois, nous ne déclarons ni ne garantissons pas, explicitement ou implicitement, qu'ils sont exacts ou complets. La Banque Scotia ainsi que ses dirigeants, administrateurs, partenaires, employés ou sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité, de quelque nature que ce soit, en cas de perte directe ou consécutive découlant de la consultation de ce rapport ou de son contenu.

Ces rapports vous sont adressés à titre d'information exclusivement. Le présent rapport ne constitue pas et ne se veut pas une offre de vente ni une invitation à offrir d'acheter des instruments financiers; il ne doit pas non plus être réputé constituer une opinion quant à savoir si vous devriez effectuer un swap ou participer à une stratégie de négociation comportant un swap ou toute autre transaction. L'information reproduite dans ce rapport n'est pas destinée à constituer et ne constitue pas une recommandation de swap ou de stratégie de négociation comportant un swap au sens du Règlement 23.434 de la Commodity Futures Trading Commission des États-Unis et de l'Appendice A de ce règlement. Ce document n'est pas destiné à être adapté à vos besoins individuels ou à votre profil personnel et ne doit pas être considéré comme un « appel à agir » ou une suggestion vous incitant à conclure un swap ou une stratégie de négociation comportant un swap ou toute autre transaction. La Banque Scotia peut participer à des transactions selon des modalités qui ne concordent pas avec les avis exprimés dans ce rapport et peut détenir ou être en train de prendre ou de céder des positions visées dans ce rapport.

La Banque Scotia et ses sociétés affiliées ainsi que tous leurs dirigeants, administrateurs et employés peuvent périodiquement prendre des positions sur des monnaies, intervenir à titre de chefs de file, de co-chefs de file ou de preneurs fermes d'un appel public à l'épargne ou agir à titre de mandants ou de placeurs pour des valeurs mobilières ou des produits dérivés, négocier ces valeurs et produits dérivés, en faire l'acquisition, ou agir à titre de teneurs de marché ou de conseillers, de courtiers, de banques d'affaires et/ou de maisons de courtage pour ces valeurs et produits dérivés. La Banque Scotia peut toucher une rémunération dans le cadre de ces interventions. Tous les produits et services de la Banque Scotia sont soumis aux conditions des ententes applicables et des règlements locaux. Les dirigeants, administrateurs et employés de la Banque Scotia et de ses sociétés affiliées peuvent siéger au conseil d'administration de sociétés.

Il se peut que les valeurs mobilières visées dans ce rapport ne conviennent pas à tous les investisseurs. La Banque Scotia recommande aux investisseurs d'évaluer indépendamment les émetteurs et les valeurs mobilières visés dans ce rapport et de faire appel à tous les conseillers qu'ils jugent nécessaire de consulter avant de faire des placements.

Le présent rapport et l'ensemble des renseignements, des opinions et des conclusions qu'il renferme sont protégés par des droits d'auteur. Il est interdit de les reproduire sans que la Banque Scotia donne d'abord expressément son accord par écrit.

^{MD} Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

La Banque Scotia, de pair avec l'appellation « Services bancaires et marchés mondiaux », est une dénomination commerciale désignant les activités mondiales exercées dans le secteur des services bancaires aux sociétés, des services bancaires de placement et des marchés financiers par La Banque de Nouvelle-Écosse et certaines de ses sociétés affiliées dans les pays où elles sont présentes, dont Scotiabank Europe plc; Scotiabank (Ireland) Designated Activity Company; Scotiabank Inverlat S.A., Institución de Banca Múltiple, Grupo Financiero Scotiabank Inverlat, Scotia Inverlat Casa de Bolsa, S.A. de C.V., Grupo Financiero Scotiabank Inverlat, Scotia Inverlat Derivados S.A. de C.V., lesquelles sont toutes des membres du groupe de la Banque Scotia et des usagers autorisés de la marque Banque Scotia. La Banque de Nouvelle-Écosse est constituée au Canada sous le régime de la responsabilité limitée et ses activités sont autorisées et réglementées par le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada. Au Royaume-Uni, les activités de La Banque de Nouvelle-Écosse sont autorisées par la Prudential Regulation Authority et assujetties à la réglementation de la Financial Conduct Authority et à la réglementation limitée de la Prudential Regulation Authority. Nous pouvons fournir sur demande les détails du périmètre de l'application, à La Banque de Nouvelle-Écosse, de la réglementation de la Prudential Regulation Authority du Royaume-Uni. Les activités de Scotiabank Europe plc sont autorisées par la Prudential Regulation Authority et réglementées par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority du Royaume-Uni.

Les activités de Scotiabank Inverlat, S.A., de Scotia Inverlat Casa de Bolsa, S.A. de C.V., de Grupo Financiero Scotiabank Inverlat et de Scotia Derivados, S.A. de C.V. sont toutes autorisées et réglementées par les autorités financières du Mexique.

Les produits et les services ne sont pas tous offerts dans toutes les administrations. Les services décrits sont offerts dans les administrations dont les lois le permettent.